



Le 30 juillet 2010

Par courriel

M^c Jacinte Lafontaine
Directrice
Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2008 du Distributeur en vertu de l'article 75 de
la Loi sur la Régie de l'énergie**

Chère consœur,

La Régie a complété l'examen du rapport annuel du Distributeur déposé le 07 juin 2010 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

La Régie considère que le dossier est conforme à l'exigence prévue à l'article 75 de la Loi de même qu'aux exigences des décisions pertinentes.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as